

8 25. Jan. 77:17

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

o.121.311.2 - VL/hag 3003 Berne, le 24 janvier 1977

Office fédéral des assurances sociales 3003 <u>B e r n e</u>	Division de la justice du Département fédéral de justice et police 3003 <u>B e r n e</u>
Administration fédérale des contributions 3003 <u>B e r n e</u>	Division de la police du Département fédéral de justice et police 3003 <u>B e r n e</u>
Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail 3003 <u>B e r n e</u>	Police fédérale des étrangers 3003 <u>B e r n e</u>
Division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique 3003 <u>B e r n e</u>	Service fédéral de l'hygiène publique 3001 <u>B e r n e</u>
Office fédéral du logement Weltpoststrasse 4 3000 <u>B e r n e</u> 15	Direction du droit international public du Département politique fédéral 3003 <u>B e r n e</u>

CHARTRE SOCIALE EUROPEENNE :

Message de ratification

Messieurs,

Après avoir approuvé le rapport interdépartemental qui lui avait été soumis à cet effet, le Conseil fédéral a autorisé, le 28 avril 1976, le Département politique à signer la Charte sociale européenne, sous réserve de ratification. Vous vous souviendrez que le Chef de notre Département a signé ce traité, le 6 mai 1976, à l'occasion de sa participation à la 58e session du Comité des ministres du Conseil de l'Europe.

./.

- 2 -

Conformément au point 4 du dispositif de la décision prise par le Conseil fédéral le 28 avril 1976, notre Département a été chargé de préparer un message aux Chambres en vue de la ratification de la Charte sociale. En exécution de ce mandat, vous trouverez ci-joint un avant-projet de message recommandant à l'Assemblée fédérale d'approuver la Charte sociale européenne.

Afin d'aboutir prochainement à une version apurée de ce message et du projet d'arrêté fédéral qui l'accompagne, nous vous serions reconnaissants de nous communiquer par écrit, si possible jusqu'au 10 février 1976, les observations qu'ils pourraient appeler de votre part. Comme à l'occasion de l'élaboration du rapport au Conseil fédéral tendant à la signature de la Charte, vos propositions d'amendements ou d'adjonctions au projet de message seront examinées en commun au cours d'une réunion interdépartementale que le sous-signé aura l'honneur de présider

le mercredi 16 février 1977, à 14 h 30

(salle de Conférence du Département
politique, Palais Ouest, W 240).

Le texte final du projet de message, arrêté à cette occasion, sera soumis au Chef de notre Département, qui en saisira le Conseil fédéral. Il s'ensuivra la procédure formelle de co-rapport, dans laquelle tous les Départements seront invités à s'exprimer.

La réunion interdépartementale du 16 février prochain sera limitée à l'examen des aspects techniques du message; elle ne saurait fournir l'occasion de discuter de l'opportunité de ratifier la Charte sociale. Cette question comporte en effet des implications politiques d'une telle ampleur qu'elle doit rester du ressort exclusif du Conseil fédéral.

./.

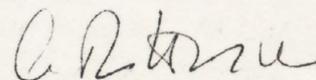
- 3 -

Au moment de vous adresser l'avant-projet de message ci-joint, il nous a paru judicieux de compléter la rubrique figurant sous chiffre 23 ("Acceptation d'articles ou de paragraphes supplémentaires de la partie II"). Il nous semble en effet nécessaire d'y adjoindre un commentaire succinct sur le contenu et les implications des articles et paragraphes non compris dans le noyau obligatoire de la Charte que la Suisse est en mesure d'accepter. Ce complément, visant à expliciter l'ensemble des dispositions optionnelles auxquelles notre pays serait lié en adhérant à la Charte sociale, vous parviendra ces prochains jours. Bien entendu, les remarques que vous estimeriez devoir émettre sur ce complément au message seront également bienvenues.

Certains de pouvoir à nouveau compter sur votre précieuse coopération en la matière, nous vous saurions gré de nous confirmer (tél. 35.72) votre participation à la réunion interdépartementale du 16 février en nous précisant le ou les noms des personnes qui représenteront votre office.

D'avance, nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Division politique I



A. Hegner

Annexes: mentionnées

Distribution interne du DPF, voir au verso.

Distribution interne (DPF):

- Monsieur l'Ambassadeur A. Weitnauer,
Secrétaire général du Département

- Monsieur l'Ambassadeur E. Diez,
Direction du droit international public, W 250

- Monsieur l'Ambassadeur A. Hegner, W 162

- Monsieur E. Andres, Information et Presse, W 268

- Monsieur M. Krafft, W 243

- Monsieur H. Reimann, W 247

- Monsieur F. Nordmann, W 151

- MY

- VL

Division politique I

A. Hegner
A. Hegner

Annexes mentionnées

Distribution interne du DPF, voir au verso.